

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune deCHALIGNY.....

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune deCHALIGNY.....

CERTIFIE

- 8 JUIL. 2021

Avoir affiché leet pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture **du mardi 31 août 2021 au samedi 02 octobre 2021 inclus** d'une enquête parcellaire et d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à l'aménagement de la ZAC dite « Les Hauts de Moselle » située sur le territoire des communes de Chaligny et de Neuves-Maisons.

A CHALIGNY , le -2 OCT. 2021

Le Maire,



(Sceau)

Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis au commissaire enquêteur à la clôture des enquêtes accompagné des registres et du dossier d'enquête.

* Barrer la mention inutile